



LA DÉMOCRATIE, UNE NÉGATION DE LA COUTUME INSTITUTIONNELLE DANS LA COURONNE AUX ENCHÈRES D'AMON D'ABY

Zibé Nestor YOKORE

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan-Côte
d'Ivoire

yokorez@yahoo.fr

&

Hermann Guy Roméo ABE

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), Abidjan-Côte
d'Ivoire,

hermannabe225@gmail.com

Résumé : La démocratie, système de gouvernance aujourd'hui répandu en Afrique, ne s'est pas établie sans heurt. Le contexte colonial qui en a été le lit, est aussi un espace-temps de référence pour mesurer son positionnement antinomique ou son instrumentalisation pour des intérêts impérialistes contre un ordre établi. La pièce de théâtre *La couronne aux enchères d'Amon d'Aby*, en ces Actes II et III, traitant de la succession d'un roi défunt, s'en fait particulièrement l'écho. Si par l'usage de la démocratie, cette œuvre dénonce les abus de conspiration, d'illégitimité, de corruption, elle fustige surtout le piétinement des principes de la tradition pourtant populaire. Ce sont ici les éléments de réflexion que le présent article entend expliciter à partir de l'analyse de contenu.

Mots clés : démocratie, contexte colonial, négation, coutume institutionnelle, succession royale.

DEMOCRACY, A NEGATION OF INSTITUTIONAL CUSTOM IN THE AUCTION CROWN OF AMON D'ABY

Abstract : Democracy, a system of governance now widespread in Africa, was not established without problems. The colonial context which was its bedrock, is also a reference space-time to measure its antinomic positioning or its instrumentalization for imperialist interests against an established order. The play *The crown at auction by Amon of Aby*, in Acts II and III, dealing with the succession of a deceased king, particularly echoes this. If through the use of democracy, this work denounces the abuses of conspiracy, illegitimacy, corruption, it especially castigates the trampling of the principles of the popular tradition. These are the elements of reflection that this article intends to explain based on content analysis.

Key words: democracy, colonial context, negation, institutional custom, royal succession.

Introduction

Paula Becker et Jean-Aimé Raveloson (2008, p.4) considèrent que « *le mot démocratie est dérivé du terme grec composé des mots demos = Peuple et kratein = gouverner, régir. Démocratie peut donc se traduire littéralement par les expressions suivantes : Gouvernement du peuple ou Gouvernement par la majorité* ». Dans la démocratie, le principe de majorité qui définit cette forme de gouvernement, est une norme occidentale dans l'opération d'un choix. Dans les colonies d'Afrique noire francophone, le Gouverneur procède à cette forme d'administration, quand une décision ne fait pas l'unanimité auprès de la population. Amon d'Aby dans *La couronne aux enchères*, à travers la premier Acte, présente la loi coutumière dans le choix d'un nouveau roi. La désignation du successeur à N'Da Kouamé est fondée sur le régime matrilineaire. Ainsi, le neveu Mian Aoussi, descendant des ancêtres fondateurs du royaume, est couronné roi du peuple Massafoué. Des voix de contestations, sous l'impulsion d'un trio opposant, apparaissent et incitent le Commandant à recevoir les plaignants, afin de justifier leurs oppositions au choix du roi actuel. Il faut aussi préciser qu'un vent de manifestation pour l'indépendance s'observe dans les colonies françaises. Pour le maintien de la paix dans les zones d'occupation, le Gouverneur somme le Commandant du royaume de Massa d'organiser démocratiquement l'élection du roi à travers une consultation populaire. Une action de cette envergure par le Commandant permet de récuser le choix de Mian Aoussi, légitimement choisi selon la coutume en vigueur. D'où la pertinence de porter notre réflexion sur le sujet « La démocratie, une négation de la coutume institutionnelle ».

L'auteur Amon d'Aby relate le dictat de la métropole, l'intensité de son pouvoir abusif sur le continent africain à travers les Acte II et Acte III, de *La couronne aux enchères*. Elle est l'incarnation du pouvoir politique et la désignation du roi symbolise l'interlocuteur dont elle a besoin pour asseoir sa domination. Le nouvel ordre social a pour conséquence de saper l'autorité du roi, car en réalité le pouvoir est détenu par le colon. Le recours à la démocratie pour le choix d'un nouveau roi annonce la disparition de la coutume institutionnelle africaine au profit d'une civilisation occidentale. Comment le contexte social décrit par Amon d'Aby préfigure-t-il la disparition de la coutume institutionnelle au profit du système de gouvernance occidental ?

Pour répondre à cette question, nous convoquons l'analyse de contenu émanant « *de l'ancienne analyse chère à la sociologie et aux théories de la communication* », une autre branche qui « *s'occupe des valeurs, des idées et des représentations sociales repérables dans les textes de littérature de quelque facture qu'ils soient* » (Popovic, 2011, p.10). Les résultats de cette analyse de contenu permettent dans la présente réflexion de déceler les causes de la destitution du roi Mian Aoussi qui a été l'objet d'un complot, profanant ainsi par cet acte les institutions culturelles du royaume Massa.



1. Les causes de la destitution du Roi Mian Aoussi

La contestation de l'élection du roi Mian Aoussi est favorisée par le nouvel ordre social qui permet de larges consultations pour le choix d'un roi. La nouvelle société dans laquelle vit le peuple des Massafoué se compose des partisans du modernisme qui s'opposent aux conservateurs, dits traditionalistes. Une définition du modernisme peut s'appréhender comme « *la tendance à préférer ce qui est moderne et à détacher de la tradition. C'est la recherche à tout prix de la modernité, c'est-à-dire de ce qui a le caractère moderne, nouveau, innovant progressiste* »¹. Cette pièce *La Couronne aux enchères* est jouée pour la première fois, en 1957, devant les autorités politiques locales et coloniales d'alors (voir Planche 2, p. 40). Cette période préfigure la modernisation de la société des Massafoué. Elle annonce un développement socioéconomique. Pour Althabe Gérard (1968, p.129),

La notion de progrès économique implique une forme précise de transformation de communautés villageoises et une organisation particulière des rapports interpersonnels. Ce sont des transformations, d'ailleurs, qui confèrent une homogénéité à des actions, ou à des analyses, dont la grande diversité peut paraître anarchique.

La mutation de la société s'accompagne d'une uniformisation des actions et des visions. Les personnes capables de s'accommoder à ce changement sont considérées comme progressistes. Mais, le reste de la population qui peine à marcher dans le sens de ces mouvements rencontre des problèmes socioéconomiques qui constituent une nouvelle gageure pour le roi. Il est sensé préservé la quiétude de sa population en toute circonstance. Les agents porteurs de changements économiques sont pour la plupart des étrangers. Dans le cadre de notre étude, ce sont les colons. La dynamique et l'organisation des communautés villageoises sont la volonté du colon afin d'asseoir la domination sur les territoires conquis. Leurs actions redéfinissent l'univers du villageois, créant une sorte d'ambiguïté existentielle. Il est confronté à un nouveau défi, faisant obstacle à son quotidien, à ses habitudes. Au regard des mutations observées, toutes tentatives d'une forme de rébellion sont vaines, car le colon a le pouvoir de dissuasion à travers ses artilleries. Ce nouvel ordre économique qui prévaut dans les communautés villageoises a engendré de riches commerçants et la présence des allogènes. C'est d'ailleurs un de ces allogènes, faisant partie du groupe d'opposants au couronnement de Mian Aoussi, qui affirme en substance « *nous n'avons plus que faire de momies, de bénis « oui-oui », des chefs aux horizons bornés. Nous voulons à la tête de nos collectivités des hommes d'action, au courant des grands problèmes sociaux, économiques et politiques, qui agitent l'ensemble de l'humanité* » (Acte 2, tableau 1, p.39).

Un aspect, caractérisant les progressistes, est la non-reconnaissance de leurs prétendus droits à la couronne royale. Le personnage Koné Seydou, cet allogène, qui totalise plus d'une trentaine d'années de présence dans ce village, reconnaît être d'origine soudanaise : « *je ne vous cacherai pas mon origine, je suis soudanais* » (Acte 2, *idem*) et pourtant réclame le droit d'être roi des Massafoué. Il a amassé sa fortune à travers le

¹ Source : <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Modernisme.htm>, consulté le 16 mars 2024.

commerce et prétend pouvoir aider la population à condition d'être le roi des Massafoué. Le deuxième membre des opposants au trône du roi actuel est Kouamé Badou. Selon ses propos : « *du roi défunt, je suis le frère et Mian Aoussi le neveu* » (Acte 2, tableau 1, p.38). L'un des dignitaires de Mian Aoussi recadre Kouamé Badou. S'adressant au Commandant, N'Doli N'Zalassé affirme : « *eh bien ! à la mort de Konin Kassi, arrière grand-oncle de Mian Aoussi, un captif fut désigné pour accompagner le noble défunt dans le royaume de ses ancêtres. Ce captif, c'était le grand-oncle de Kouamé Badou. C'est sur son crâne d'ailleurs que repose actuellement la chaise d'Amouyé Kpangni* » (Acte 2, tableau 1, p.41). Quant à Massa Alla, le même dignitaire lui rappelle ses origines en disant : « *à toi Massa Alla, je ne ferai même pas l'honneur d'une réponse. Sache seulement que la corde de ta grand-mère se trouve encore dans la maison des chaises* » (Acte 2, *idem*).

Le constat est que ses opposants n'ont pas de liens directs avec la royauté. Pour être roi, il faut être descendant de la lignée royale, côté matrilinéaire des Massafoué. Or, ces opposants en dehors de Koné Seydou, qui est soudanais, font partie de la caste des serviteurs, voire des esclaves. Dans la période précoloniale, la classification de la population se faisait autour de la famille fondatrice du village. D'une part, l'on dénombrait la famille du premier ancêtre de la communauté et leurs descendants, puis, d'autre part, toutes les personnes qui s'installaient dans le village pour un quelconque motif. Ces derniers étaient qualifiés d'étrangers. En dehors de ce bicéphalisme communautaire, il existait un autre clivage fondé sur la dépendance vis-à-vis des familles. Soit, qu'une personne est libre de toute dépendance (hormis celle de la parenté ou d'une quelconque alliance), soit qu'elle dépende d'un individu ou de sa famille. Alors, une personne est qualifiée de captive lorsque son existence est tributaire du bon vouloir d'un individu ou de sa famille. Cheveau (1972, p.23) explicite la question du captif en ces termes :

Le cas le plus typique est celui des captifs achetés (kâga). Ils proviennent essentiellement des savanes soudanaises du nord et du pays Gouro d'Oumé. (...). Le pays Gouro semble avoir toujours été un important pourvoyeur de captifs : d'abord dans le cadre des échanges précoloniaux, pour se procurer des fusils, poudre, sel marin et des marchandises européennes auprès des Baoulé. Ensuite, parce que l'histoire des Gouro d'Oumé (et en particulier du groupe Zangué) fut suffisamment agitée pour laisser le souvenir des chefs fameux qui n'hésitaient pas à vendre leurs propres sujets ; enfin, parce que les relations historiques et matrimoniales entre Kokumbo et le groupe Zangué facilitèrent ces transferts de captifs.

Ainsi, Kouamé Badou et Massa Alla sont en réalité des descendants de captifs. Ces derniers avaient la possibilité de se marier dans la famille de leurs maîtres. Leur contestation au couronnement de Mian Aoussi est une forme de revendication de leurs liens avec la famille du défunt roi, mais aussi, ils souhaitent l'abolition de ce clivage discriminatoire qui les prive de certains droits. Ce groupe qu'on peut qualifier de progressiste s'oppose aux fervents défenseurs de la tradition, dont le roi actuel, Mian Aoussi est le porte-parole.



Parler de la tradition, c'est aborder la question du quotidien. Le quotidien est la pratique régulière des activités. Des personnes habitent une communauté avec des habitudes et des comportements, antérieurs à leur naissance. Ces agissements sont admis sans explication véritable. Pour Rasffestin et Bresso (1982, p.187), « *la quotidienneté, « c'est ce qui va de soi », justement parce que c'est le lieu de la confusion des connaissances et des pratiques. « Ce qui va de soi » c'est aussi ce qui est transmis, c'est-à-dire la tradition.* » En somme, la tradition peut se définir comme la transmission des connaissances et des pratiques sans être explicitées. La tradition, également, permet d'agir dans des proportions bien limitées. Le combat dans le quotidien est la vie pour certains et la survie pour d'autres. L'un des objectifs de la tradition est la lutte pour l'existence humaine qui implique une reproduction biologique des êtres. Les êtres vivants doivent, par le travail, assurer la subsistance des membres de leur communauté. Une autre fonction de la tradition est la préservation de paix en société à travers la fidélité des pratiques coutumières, érigées en lois de gouvernance. Les autorités politiques trouvent leur légitimité dans la pratique quotidienne de leurs traditions.

Ainsi, Mian Aoussi fut désigné et investi roi du royaume Massa au regard du respect scrupuleux des lois en vigueur. Ses dignitaires et lui sont rappelés à l'ordre par ce sanctuaire qui est la maison des chaises. Elle est le symbole de toute la culture des Massa car, comme le souligne Vibert (Vibert, 2018, p.2), « *toute culture est traditionnelle* ». La maison des chaises comprend les reliques du peuple Massa. Elle regorge tout le patrimoine de la civilisation des Massa. Seuls les membres de la lignée y ont accès. Chaque roi a la preuve de sa descendance à travers la maison des chaises. L'organisation d'une consultation populaire dans le choix du futur des Massa indique une occultation du passé du royaume pour plonger dans un futur sans assise traditionnelle. Ce choix se fera sur la base d'un complot contre Mian Aoussi.

2. La théorie du complot contre Mian Aoussi

Pour Paparouni (2019, p. 98), la théorie du complot indique « *l'application induite ou incertaine à la réalité d'un schéma interprétatif qui invoque le complot* ». Le complot, selon le même auteur, évoque « *la concertation secrète pour faire du mal* » (Paparouni, *idem*). Le mal, en ce qui concerne Mian Aoussi, est la perte de son titre de roi. Pour ce faire, les opposants ont utilisé deux (2) armes : la corruption et le front unique.

La corruption peut être définie comme :

Un échange clandestin entre deux marchés, le marché politique et/ou administratif et le marché économique et social. Cet échange est occulte car il viole des normes publiques, juridiques et étatiques et sacrifie l'intérêt général à des intérêts privés (personnels, corporatistes, partisans) (Meny, 1995, p.12).

La manifestation de la corruption s'appréhende dans tous les domaines y compris dans la politique. Les candidats procèdent subtilement à l'achat des voix. Dans le cadre de notre étude, le candidat Kouamé Badou compte sur ses moyens financiers pour

s'attirer la faveur des chefs. Il affirme : « *j'ai envoyé une caisse de Gin et dix dames-jeannes de vin à chacun des sept cantons du royaume Massa* » (tableau 2, p.42). Quant à Koné Seydou : « *moi j'ai dépensé cinquante-sept mille francs distribués presque exclusivement aux habitants du canton Etinglin Ouest qui voteront pour moi* » (tableau 2, *idem*). Massa Alla s'exprime en ces termes : « *moi, j'en suis à quarante-quatre mille pour le moment* » (tableau 2, *idem*).

Chaque candidat a choisi son bastion, c'est-à-dire des zones dans le royaume, afin d'avoir le maximum d'électeurs. La dépense de ses sommes d'argent montre que Kouamé Badou, Koné Seydou et Massa Alla avaient commencé une précampagne auprès de la population. Ce sont leurs partisans qui ont contesté le choix de Mian Aoussi. Les consultations populaires étant engagées, ils doivent remobiliser les partisans dans une campagne officielle. Pour Leroux (2005, p.91), « *les campagnes électorales offrent aux élus l'occasion de valoriser liens qui les unissent aux territoires et aux populations qu'ils prétendent représenter* ». Ils ont choisi une campagne de proximité. Elle se veut un retour périodique des entrepreneurs politiques à accorder une partie importante de leur emploi du temps à leurs futurs administrés à travers des réunions publiques, des visites sur les marchés, des vins d'honneur. Ces rencontres ont pour objectif de susciter des relations de confiance avec le peuple. Ces campagnes de proximité ont une valeur symbolique. Le contact régulier avec les électeurs dévoile la disponibilité du candidat, mais aussi un témoignage du don de la personne aux territoires et à ses habitants. La proximité décline dans des usages sociaux du corps comme les poignées de mains, les rires, en un mot le rapprochement. Les opposants ont établi un budget de campagne. Le budget provient d'un autofinancement de chaque candidat. Ainsi, toutes ces campagnes sur la base de corruption auront des conséquences négatives sur la couronne de Mian Aoussi et sur le respect de la coutume institutionnelle du royaume Massa. La corruption devient, ainsi que le soutiennent Simards et Desjardins (2022, p.112), « *une violation des droits de la personne, car les citoyens et les citoyennes perdent des droits sur ce qui devrait leur appartenir légalement* ». Le complot contre Mian Aoussi va plus loin quand ces opposants décident d'organiser un front unique.

Le front unique est une forme d'insurrection qui, au sens de Cox et Ryan (2015, p.43), peut « *se développer à partir d'une cause unique, que les insurgés peuvent identifier et communiquer à la population dans le but de rester fermement uni autour de ce qui les rassemble, même lorsque les mouvements contre-insurrectionnels minent leur organisation et rectifient les causes du problème* ». Pour comprendre la dynamique des insurrections, il faut tenir compte du contexte historique et culturel. L'histoire et la culture d'un groupe identitaire peut constituer des tensions latentes. La mémoire collective des acteurs, entretenue par les récits historiques jouent un rôle prépondérant en guidant et /ou en limitant les actions à venir. Il s'agit de l'influence des événements, des idées et des émotions du passé sur les événements du futur. Une insurrection pose en général un problème de possibilités de l'avenir en fonction du passé. Ainsi, Kouamé Badou et ses



alliés s'insurgent contre l'autorité de Mian Aoussi, et leur combat devient la cause unique pour faire prévaloir leur droit à la royauté des Massa.

Le front unique est également une alliance politique variant selon « *qu'il s'agit d'un système bipartisan et multipartisan. Si dans le bipartisme, le jeu des alliances et coalitions relève de l'exception, dans le multipartisme, par contre, les alliances ou coalitions sont inévitables, indispensables à la fois pour conquérir le pouvoir et pour l'exercer par la suite* » (Makutu et Tshimanga, 2014, p.208). Lorsque Seydou Koné affirme que « *nous avons tous un but commun : la défaite de Mian Aoussi. Il est donc possible de nous entendre* » (Tableau II, p.43), la coalition est manifestement scellée. Des personnes politiques se coalisent pour obtenir ou conserver des bénéfices qui pourraient leur échapper. Il est loisible de comparer cette alliance avec les partis politiques qui se subdivisent en pôles de gauche et de droite. Les notions du clivage gauche-droite semblent difficiles à définir. Elles dépendent du contexte sociopolitique. Jean-Philippe Thérien, reprenant une pensée du philosophe italien Norberto Bobbio (2008, p.102), affirme :

La gauche attache plus d'importance que la droite à l'égalité. Cette position ne doit pas être caricaturée de façon à laisser croire que la gauche serait pour l'égalité alors que la droite serait contre. Plus subtilement, l'idée est que les uns et les autres n'y accordent pas la même importance.

La signification de gauche-droite varie selon l'espace et le temps. Mais, d'une manière générale, la gauche symbolise l'opposition et la droite représente les conservateurs. Kouamé Badou et ses alliés constituent le groupe de gauche, car ils revendiquent le droit d'accéder à la royauté des Massa. Mian Aoussi et ses dignitaires composent le groupe de droite. Ils luttent pour la légitimité de leur pouvoir. Ce sont les conservateurs tandis que Kouamé Badou et ses amis désignent les progressistes. L'autre aspect de la coalition est le choix du candidat. Les membres de la coalition gauche se sont fondés sur un principe pour choisir le candidat unique. Selon Seydou Koné, « *puisque Kouamé Badou a plus dépensé que nous tous, moi j'inviterai mes partisans à voter pour lui* » (Tableau II, p. 43). Il a été question de choisir la personne dont le budget de campagne est substantiellement conséquent pour représenter la gauche. Ce consensus autour de ce dernier n'est pas fortuit. En cas de victoire du candidat choisi « *que fera-t-il pour nous ?* » (Tableau II, *idem*), s'interroge Massa Alla. C'est pourquoi, « *des partis politiques d'opposition s'allient à d'autres pour être en mesure de former un gouvernement* » (Souaré, 2017, p.143). Afin de consolider leur union, Kouamé Badou a fait un serment : « *si je suis nommé roi du pays, Massa Alla sera mon porte-canne et Seydou, chef des étrangers et assesseur au tribunal.* » (Tableau II, p.43). Le complot a abouti à la victoire aux élections du roi des Massa de Kouamé Badou qui a été entérinée par le Commandant. Mian Aoussi conçoit sa défaite comme une profanation de la coutume institutionnelle du royaume Massa.

3. La profanation de la coutume institutionnelle du Royaume Massa

La victoire de la coalition de gauche, présidée par Kouamé Badou, plonge Mian Aoussi dans une désolation et suscite plusieurs interrogations sur l'avenir des traditions africaines : faut-il les suivre ou les abandonner ? Ou alors, faut-il associer les traditions africaines à la civilisation occidentale ? Il constate leur profanation, parce que le pouvoir colonial ignore l'origine des coutumes africaines.

Originellement en Afrique,

Les hommes en société se situent par rapport à leur environnement physique et humain qu'ils subissent et qu'ils exploitent pour produire et se reproduire. Les croyances, les mythes, leur permettent d'expliquer pourquoi et comment ils se sont unis en une société sous la protection des dieux, donc de légitimer les institutions et les règles que les dieux sont sensés leur avoir données et qui structurent cette société (Magnant, 2004, p.170).

Alors, la coutume n'est que le respect de la tradition qui devient un modèle d'action, une règle. Dès lors, la vie en société dépend de l'exécution par les hommes de ces lois nées de leurs alliances avec leurs dieux ou avec les hommes qui est faites de lois naturelles, garanties par les divinités. La coutume apparaît comme une jurisprudence mise en pratique par les hommes pour une quiétude durable en société. L'application de cette coutume fait d'elle une institution.

Le choix du roi par voie démocratique constitue une violation de la coutume institutionnelle du royaume Massa, parce que le souverain doit avoir un lien avec la maison des chaises, symbole de la ligné historique et de la tradition. La maison des chaises est l'antichambre secrète de toute la civilisation des Massafoués. Elle est une sorte de sanctuaire qui regorge les reliques des précédents rois et retrace leurs historiques. Pour rappel, la coutume des Massafoués pour la succession du défunt roi N'Da Kouamé, comprend plusieurs étapes. La première est le respect du régime matrilineaire, car « *par son arrière-grand-mère Koffi N'Dabla, par sa grand-mère N'Guessan Alloua et enfin par sa mère Bendé Ahou, Mian Aoussi descend directement de Bouadi Aka, le fondateur du royaume massa* » (Acte I, tableau 1, p. 35). La conclusion du comité des sages, dont est membre N'Doli N'Zalassé affirme : « *pour moi, Mian Aoussi est le seul homme qualifié pour occuper la chaise des Massafoué* » (Acte I, *idem*). Après l'approbation du peuple, la seconde phase de la désignation est la consécration publique du roi. Une cérémonie d'intronisation à la place publique du royaume couronne sa consécration. Le vieux M'Gbala Kassi est le sacrificateur chargé de l'exécution de cette manifestation. Il est le représentant des dieux dans la communauté des Massafoué. L'intronisation obéit à un rituel, marqué par des actes de purification et de prestation de serment. La didascalie du tableau II de l'acte I (p.36) précise que le vieux M'Gbala Kassi : « *répand sur le trône un peu de liqueur et quelques gouttes de sang du mouton qu'il vient d'égorger avec l'assistance des guerriers* ». Cette purification est suivie de l'invocation aux ancêtres. La seconde partie de la purification est pratiquée sur le roi : « *le futur roi est dépouillé de ses habits. Il ne porte qu'un cache-sexe. Le sacrificateur l'asperge d'une eau lustrale* » (Acte 1,



tableau 1, p.36). Le rituel de purification a pour but non seulement d'invoquer le soutien des ancêtres, mais aussi de pacifier l'espace de la cérémonie des mauvais sorts : « *que tout mauvais fétiche, dont tu serais encore porteur à ton insu, s'éteigne, et que ton cœur soit blanc comme le kaolin. Reçois l'eau qui purifie* » (Acte1, tableau 1, p.37). La finalisation du rituel d'intronisation est la prestation de serment. La prestation de serment est tout aussi fait par le roi et ses hauts dignitaires. Ainsi, « *la formule du serment est prononcée trois fois de suite et le peuple crie : Hyi, Hyi. Finalement le sabre est remis au roi, qui le tend vers le peuple, et par trois fois jure* » (Acte I, *idem*).

Dans un premier article intitulée « Valorisation de la coutume institutionnelle » (Abé et Yokoré, 2023), ayant pour support l'Acte I de cette même œuvre d'Amon d'Aby, nous avons montré que la société des Massa est ésotérique. La reprise de la formule de serment trois (3) fois de suite et le roi qui jure trois (3) fois également n'est pas fortuit. Le chiffre 3 est le symbole des membres d'une société encline au mysticisme. Plusieurs explications peuvent se rapporter au chiffre 3. Le premier indice est le fait que les hauts dignitaires déclarent « *en face du ciel et de la terre* » (Acte 1, tableau II, p.38) obéir au roi. Le roi, un homme, associé aux éléments terre et ciel, forme une trilogie se référant à la tradition de l'Extrême-Orient. Pour Guenon (2016, p. 33), ces termes « *Ciel, terre, homme (tien-ti-jen)* » désigné par la triade représente en Chine une société secrète du même nom. Ensuite, le chiffre 3 peut aussi signifier le trio Osiris-Isis- Horus au regard de la mythologie égyptienne. Aussi, le rituel d'intronisation du roi Mian Aoussi n'est en fait que le processus d'initiation à la société secrète qui entoure la prise du pouvoir chez les Massa. Les étapes de ce rituel sont similaires à la prise du pouvoir d'un nouveau pharaon car, comme l'entend Christian Jacq (1997, p. 69) : « *Ôtant ses vêtements, l'initié se purifie comme se purifient les dieux et accède au Saint des saints où il communique directement avec la divinité* ». Tout ce mysticisme inspirait la mise en application de la coutume, devenue une institution.

Pour Assi Yao, la cosmologie égyptienne s'est employée à comprendre les principes premiers de l'univers et de l'ordre général par lequel il est gouverné. Selon cette cosmologie, le monde est un tout, une unité qui se médiatise en une pluralité de formes et de vies. Mais par-dessous tout, il existe une corrélation entre l'ordre de l'univers et l'ordre des différents mondes qu'il produit. Dans cette optique, la justice consiste dans la saisie des connaissances de cet univers et la reproduction de ses schèmes structurels dans le monde, en l'occurrence le monde humain et ses composantes. Nous devons prendre conscience de ce que ce monde, issu de l'action de la manifestation cosmique, n'aura de salut qu'en se conformant aux principes naturels ordonnés. Cela signifie que le devoir de l'homme est d'accorder son action à l'ordre de l'univers. La justice réside, dès lors, dans la compréhension, l'intégration et l'application au niveau social de l'ordre cosmique. Elle est identifiée au principe régulateur de cet ordre : la Maât. Comprise comme vérité, justice, ordre et équité, la Maât est la norme, la loi fondamentale par laquelle la justice quitte la formulation théorique pour faire corps avec l'action humaine. Ainsi, comme le précise Assi Yao

(2022, p. 9), « *la Maât est l'ordre unissant le cosmique et le social dans une relation d'harmonie* ». La légitimité du pouvoir royal est fonction de la Maât.

Enfin, le chiffre 3 peut s'identifier à la sainte Trinité (Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu Esprit-Saint), marquant ainsi l'enracinement du christianisme en Afrique. Selon, Adu Boahen (1987, p.540), l'intégration du christianisme en Afrique passe par trois (3) phases. La première s'acheva au VIIe siècle de l'ère chrétienne avec l'avènement de l'islam, laissant des colonies chrétiennes éparses dans les déserts et certains endroits de l'Afrique du Nord. La deuxième phase débute avec l'exploration portugaise au XVème. La dernière phase (1800-1885) fut déclenchée par une campagne des missionnaires venus de l'Europe. A partir de 1940, les missionnaires pénètrent à l'intérieur de l'Afrique.

Au regard de ce bref rappel historique du christianisme en Afrique, tout porte à croire que la société africaine peut être amenée à vivre dans une ambivalence de croyance : le respect de la tradition et la conversion au christianisme. Le respect de la tradition est parfois parsemé par des bribes de la religion. Ainsi, le chiffre 3 peut signifier Dieu le père, Dieu le fils et Dieu l'Esprit Saint. Lorsque la bible parle de Dieu, nous devons toujours comprendre qu'elle parle de Dieu trinitaire : Père, Fils et Esprit Saint. Dieu est un et indivisible. Au début, il n'existait que Dieu seul. Après, il créa la terre. Son esprit, son souffle planait sur les eaux. Le texte de la création du livre de la Genèse 1 : 1 (ancien testament) s'apparente au passage de Jean : 1-5².

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était tourné vers Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement tourné vers Dieu. Tout fut par lui, et rien de ce qui fut, ne fut sans lui. En lui était la vie et la vie était la lumière des hommes, et la lumière brille dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise (La Bible TOB, 2004, p.1513).

Quand Dieu parla, la lumière et les ténèbres apparurent, le firmament, les continents, les océans, la verdure, les étoiles, les plantes et les animaux également. Et Dieu vit que tout cela était bon. En plus, Dieu créa l'homme et la femme. Il les bénit et dit que cela était très bon. Dieu est révélé comme le Père dans le sens le plus élevé du terme comme Père de notre Sauveur, Jésus Christ, son Fils unique de toute éternité (Jean 1 :14)³. Jésus, dans l'évangile de Jean surtout, présente Dieu comme le Père et son Père.

Pour ce qui concerne le Seigneur Jésus, certains textes bibliques Lui confèrent le nom de Dieu. Ainsi, l'Éternel s'adressant à Moïse, lui révèle le caractère immuable de son Être, en disant : « *Je suis celui qui suis* » (Exode 3 : 14)⁴ et le Seigneur Jésus, s'entretenant avec les Juifs, dit : « *Avant qu'Abraham fût, JE SUIS* » (Jean 8 : 58)⁵. De même, l'Éternel des armées, dit, dans Ésaïe : « *Je suis le premier et je suis le dernier ; et hors moi, il n'y a pas*

² « *Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était déserte et vide, la ténèbre à la surface de l'abîme ; le souffle de Dieu planait à la surface des eaux, et Dieu dit : « Que la lumière soit. » Et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne, et Dieu sépara la lumière de la ténèbre* ». (La Bible TOB, 2004, p.22).

³ La Bible TOB (2004, p.1514)

⁴ La Bible TOB (2004, p.80)

⁵ La Bible TOB (2004, p.1526)



de Dieu » (Ésaïe 44 : 6)⁶ ; et Jésus, se révélant à Jean comme un Être intemporel, dit à son disciple : « *Ne crains point ; moi je suis le premier et le dernier, et le vivant* » (Apocalypse 1 : 17)⁷.

La bible montre l'Esprit Saint comme une Personne divine. Il est la puissance énergétique qui agit dans tout acte créateur. C'est dans le Nouveau Testament qu'il apparaît de manière distincte comme une personne exerçant son action sur les hommes. Les écritures relatent d'abord que c'est l'Esprit Saint qui forme en Marie le corps de l'enfant saint qui devait naître d'elle : « *L'Esprit Saint viendra sur toi, et la Puissance du Très-haut te couvrira de son ombre ; c'est pourquoi aussi la sainte chose qui naîtra, sera appelée Fils de Dieu* » (Luc 1: 35)⁸. Ensuite, Il descend sous la forme d'une colombe sur Jésus à son baptême, et Jésus, rempli de l'Esprit Saint, fut transporté par lui au désert pour être tenté par le diable (Luc 4 :1)⁹. En plus, il entame son ministère « *dans la puissance de l'Esprit* » (Luc 4 :14)¹⁰. La parole de Dieu montre bien l'Esprit Saint comme une Personne agissante. L'Esprit Saint est la force qui permet à Jésus de chasser les démons (Matthieu 12 :28)¹¹.

L'Esprit Saint qui est Esprit du Père et du Fils, est en quelque sorte insaisissable ; c'est pourquoi son œuvre qui envahit l'univers et l'histoire, est décrite dans la bible par le langage des symboles. Ce sont des symboles déjà manifestes dans l'Ancien Testament dont la pleine signification est offerte dans le mystère du Christ. Comme exemple, le Feu exprime la force de l'amour qui purifie et consume. Jésus, dans son amour pour sa nouvelle famille, vient baptiser dans l'Esprit et le feu (Luc 3 : 16)¹².

Le respect scrupuleux de la tradition et des rapports à la divinité qui la sous-tend est fragilisé. La crainte des populations est prioritairement accordée au Dieu manifesté par la religion importée et au colon qui l'initie. La tradition et ses manifestations coutumières sont en pertes de vitesse, pire, subissent de la profanation à l'image de la coutume institutionnelle bafouée dans l'absurdité de l'élection d'un roi.

Conclusion

Dans un précédent article « *Valorisation de la coutume institutionnelle dans La couronne aux enchères d'Amon d'Aby* », (Abé et Yokoré, 2023), nous avons abordé les conditions pour le choix d'un nouveau roi à travers l'Acte I de *La couronne aux enchères d'Amon d'Aby*. La pratique régulièrement de la désignation du roi s'est révélée comme une coutume qui a toujours été respectée avant l'arrivée des colons. Dans la société précoloniale, habitait non seulement les hommes et les dieux qui inspiraient la crainte. Avec l'arrivée des colons, le contexte social change. La crainte se tourne vers les blancs qui représente la véritable autorité et menace au regard des moyens

⁶ La Bible TOB (2004, p.507)

⁷ La Bible TOB (2004, p.1744)

⁸ La Bible TOB (2004, p. 1468)

⁹ La Bible TOB (2004, p. 1473)

¹⁰ La Bible TOB (*idem*)

¹¹ La Bible TOB (2004, p.1412)

¹² La Bible TOB (2004, p.1472)

coercitifs déployés pour leur installation. Ces derniers, dans le but d'une cohabitation pacifique, semblent respecter les principes de fonctionnement des africains. Ainsi, le décès du défunt roi N'Da Kouamé est l'occasion, pour le gouverneur de la colonie, de choisir un successeur qui n'est en réalité que le porte-parole du peuple Massa. Le comité de sage, en fonction de la coutume désigne Mian Aoussi comme le légitime roi. Les Actes II et III tente de montrer la démocratie comme un facteur de négation de la coutume institutionnelle dans le royaume des Massa. Il s'est agi de montrer comment la modernisation de la communauté des Massa préfigure la disparition progressive de la coutume institutionnelle au profit de la civilisation occidentale. Le roi Mian Aoussi désigné comme roi selon la coutume doit faire face à une contestation de la population. Les opposants dont la tête de file est Kouamé Badou, s'affichent comme des progressistes dont leurs droits seraient spoliés en ce qui concerne leur candidature à la royauté. Pour obtenir la révocation de Mian Aoussi comme roi, ils ont usé de corruption au sein de la population, qui auparavant avait applaudir et féliciter leur nouveau roi lors de sa consécration publique. En face de ses opposants, subsistent les traditionnalistes veillant au respect scrupuleux de la coutume. Leur chef est Mian Aoussi, qui lors des consultations populaires, a été victime du complot des progressistes. Le choix d'un candidat unique en la personne de Kouamé Badou et l'organisation d'une campagne de proximité auprès la population a occasionné la victoire des progressistes. Pour Mian Aoussi, le roi est lié à la maison des chaises qui, retrace l'historique de tous ancêtres rois des Massa. Alors, la consultation populaire est la profanation de la coutume institutionnelle, voire l'extinction des traditions africaines qui semble ne pas émouvoir la nouvelle génération, un peuple qui sera dénué de racines. L'avènement du système démocratique vient ébranler le système monarchique d'une société fondée sur ses traditions dont leur respect justifiait la coutume institutionnelle manifestée par la succession d'un roi.



Références bibliographiques

Corpus

AMON D'Aby (F-J) (1965), « La couronne aux enchères », Acte I, *Le théâtre populaire*, Abidjan, Imprimerie Nationale Abidjan, pp.35-46

Autres ouvrages

ABE Hermann Guy Roméo, YOKORE Zibé Nestor (2023), « Valorisation de la coutume institutionnelle dans *La couronne aux enchères d'Amon d'Aby* », *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université de Moundou (Tchad)*, Vol 10, n°2, pp. 419-435, sur <http://aflash-revue-mdou.org/>

ADU BOAHEN Albert (1987), *HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE : VII l'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, Paris, Editions UNESCO

ALTHABE Gérard (1968), Problèmes socio-économiques des communautés villageoises de la Côte orientale malgache, *Tiers Monde*, tome 9, n°33, pp. 129-160 ; DOI :

<https://doi.org/10.3406/tiers.1968.2422>

BECKER Paula et RAVELOSON Jean-Aimé A. (2008), *Qu'est-ce que la démocratie ?* Antananarivo, Friedrich-Ebert-Stiftung

CHAUVEAU J. P., Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (Pays Baoulé, Côte d'Ivoire), *Sciences Humaines*, Volume V, n° 7, 1972, pp.1-143

COX Daniel G., et RYAN Alex (2015), « Countering Insurgency and the Myth of "The Cause" », *Journal of Strategic Security*, vol 8, n° 1, pp 43-62. DOI : <http://dx.doi.org/10.5038/1944-0472.8.1.1419>

GUENON René (2016), *La Grande Triade*, Paris, Editions Gallimard

JACQ Christian (1997), *La sagesse égyptienne : Une Approche de la Culture et de la Spiritualité Pharaoniques*, Paris, Pocket

LEROUX Pierre (2005), « Réenchanter les campagnes » *La proximité en politique*, Rennes, Presses Universitaires de Renne, pp.91-102

MAGNANT Jean-Pierre (2004), « Le droit et la coutume dans l'Afrique contemporaine », *Droit et Cultures*, Vol 48, n°2, pp.167-192, URL : <https://doi.org/10.4000/droitcultures.1775>

MAKUTU Philippe Biyoya & TSHIMANGA Rossy Mukendi (2014), « Alliances et coalitions de partis politiques en république démocratique du Congo : Causes et Conséquences » *Journal of African Elections*, Vol 13, N° 1, pp.207-232, URL : <https://www.eisa.org/storage/2023/05/2014-journal-of-african-elections-v13n1-alliances-coalitions-political-parties-democratic-republic-congo-eisa-fr.pdf>

MENY Yves (1995), « Corruption, politique et démocratie » *Confluences*, n°15, pp.11-21, URL : https://iremno.org/wp-content/uploads/2016/02/1502.meny_.pdf

PAPAROUNI Evgenia,(2019) «la notion de théorie du Complot » *théorie de la conspiration*, Paris , Editions CNRS , pp.97-117

- POPOVIC Pierre (2011), « La sociocritique. Définition, histoire, concepts, voies d'avenir », *Pratiques*, n°151-152, 2011, URL : <http://journals.openedition.org/pratiques/1762> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/pratiques.1762>
- RAFFESTIN Claude & BRESSO Mercedes (1982). « Tradition, modernité, territorialité ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol 26, n°68, pp.185-198, <https://doi.org/10.7202/021557ar>
- SIMARD, Jeanne. & DESJARDINS, France (2022), La corruption internationale et nationale : une analyse des dispositions normatives canadiennes applicables dans les secteurs publics et privés. *Revue Organisations & territoires*, vol 31, n°2, pp.111-140., <https://doi.org/10.1522/revueot.v31n2.1486>
- SOUARÉ Issaka K. (2017), *Les partis politiques de l'opposition de l'Afrique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal
- THÉRIEN Jean-Philippe (2008), « Le monde se divise-t-il entre la « gauche » et la « droite ? *La politique en question*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 101-109
- VIBERT Stéphane (2018), « Tradition et modernité ». *Anthropen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.081>
- YAO Assi (2002), *Maât et justice sociale en Afrique Contemporaine*, Abidjan, Les Editions KAMIT
- Source : <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Modernisme.htm> , consulté le 16 mars 2024.